

Guide pratique Inclusion

à destination des
agents de la Direction
Education Enfance

Édition 2025



Ville de
RENNES



Sommaire



1

Introduction

- 1-1 Éléments chronologiques de l'accompagnement des élèves en situation de handicap – pp.2 et 3
- 1-2 Quelques éléments de langage – p.4
- 1-3 Quels liens avec le Projet Éducatif Local (PEL) ? – p.5
- 1-4 Quels sont les besoins fondamentaux de chaque enfant ? – p.7

2

Le rôle de l'équipe d'animation dans l'accueil des enfants à besoins spécifiques

- 2-1 Pourquoi ? Comment ? – p.8
- 2-2 Un travail en équipe essentiel pour un accueil réussi – p.10
- 2-3 Préconisations d'échanges avec les équipes scolaires – p.11

3

Partage de bonnes pratiques

- 3-1 Le polyhandicap : Un accueil préparé qui fonctionne à Volga et à la Prévalaye – p.12
- 3-2 À l'accueil périscolaire de l'école Liberté : Un exemple d'outil favorisant l'autonomie – p.13
- 3-3 L'inclusion à Champion de Cicé – p.14
- 3-4 Un aménagement à l'école Carle Bahon : Un espace de rangement devient un coin refuge – p.16
- 3-5 Autre exemple d'un espace dédié : les Gayeulles – p.18
- 3-6 Constituer un « Kit inclusion » – p.18
- 3-7 Les immersions à Loisirs Pluriels, paroles des animateur-ric-e-s loisirs – p.19

4

Quelques explications sur les types de handicap

- 4-1 Les différents troubles – p.20
- 4-2 Différentes structures accompagnant le handicap – p.28
- 4-3 Des ressources pour l'accompagnement au quotidien – p.31

Les fiches outils

- Fiche outil 1 : La procédure complète – pp.32 et 33
- Fiche outil 2 : Le formulaire de demande de renfort EBS – p.34
- Fiche outil 3 : La fiche d'accompagnement spécifique – p.35
- Fiche outil 4 : Les équipes de suivi de scolarité – p.36



1 - Introduction

1.1 - Éléments chronologiques de l'accompagnement des élèves en situation de handicap

Les enfants ne répondant pas à la norme (dits « débilés/anormaux ») sont traité-e-s à la marge du système scolaire dans des structures spéciales qui répondent à leurs pathologies.

Les prises en charge s'effectuent en dehors du système scolaire ordinaire et la problématique de l'intégration en milieu ordinaire n'est pas posée.

À partir des années 1960, la perception du handicap commence à évoluer vers un modèle davantage centré sur la personne en lien avec la vie sociale.

Le vocable « personne handicapée » fait son apparition dans les textes.

30 JUIN 1975

Loi n°75-534

Cette loi reconnaît le droit à l'éducation de tout enfant ou adolescent-e handicapé-e et établit la nécessité de le-la maintenir dans le milieu de vie habituel chaque fois que cela s'avère possible.

Cette loi marque une rupture décisive avec les politiques ségrégatives. Elle pose les bases de l'inclusion. C'est une avancée majeure dans la reconnaissance des personnes et de leurs droits. L'intégration et l'accès aux loisirs des mineur-e-s et des adultes handicapé-e-s physiques, sensoriels ou mentaux constituent une obligation nationale.

20 NOVEMBRE 1989

Convention relative aux droits de l'enfant

Cette convention reconnaît le-la mineur-e comme un sujet à part entière et doit lui assurer l'accès à ses droits fondamentaux.

L'article 27-1 reconnaît d'ailleurs que « les États parties reconnaissent le droit de tout enfant à un niveau de vie suffisant pour permettre son développement physique, mental, spirituel, moral et social ».

LOI 2002-2 du 2 janvier

Le regard sur le handicap évolue. La loi de 2002 place l'utilisateur au cœur du dispositif : c'est à partir de la personne que vont être pensés et construits les accompagnements.

Le Projet Personnalisé (PP) devient obligatoire. Il définit l'accompagnement professionnel, social et médico-social d'un usager. Le projet individuel est rédigé sous forme contractuelle en impliquant l'utilisateur lui-même.

Depuis 2005, priorité à la scolarisation en milieu ordinaire

Il est proposé à chaque enfant, ainsi qu'à sa famille, un parcours de formation qui favorise l'intégration en milieu scolaire ordinaire. Ce parcours fait l'objet d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS).

Le milieu ordinaire, c'est l'école du secteur scolaire. Les décisions d'orientation sont prises par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées). Certains enfants seront scolarisé-e-s au sein de dispositifs adaptés (Clis ou établissements) lorsque ce mode de scolarisation répond à leur besoin.

1950
-
1960

1975

1989

2002

2005

un tournant décisif

1991
Création des Clis
(Classe pour l'Inclusion
Scolaire)

2003
Création des postes d'AVS
(Auxiliaire de Vie Scolaire)

A partir de
2025
Généralisé en
2027

2022

2015

2014

2005

2025 Les Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS)

Il s'agit d'un nouveau service rendu aux familles d'enfants présentant des besoins éducatifs particuliers, en même temps qu'une organisation qui vient en appui des professionnel·les. L'objectif du Pas consiste à apporter aide et soutien à tout élève qui rencontre une difficulté d'accès au savoir et aux compétences. La saisine du/de la coordonnateur·rice du Pas peut émaner des parents et responsables légaux, d'un·e professeur·e ou d'un·e directeur·rice.

Les réponses pédagogiques et éducatives peuvent être de trois ordres :

- des aménagements pédagogiques et éducatifs ;
- la mise à disposition d'un matériel pédagogique adapté aux besoins de l'élève ;
- un soutien ou une prise en charge spécifique par des professionnel·le·s de l'Éducation nationale et/ou du secteur médico-social (AESH et autres professionnel·le·s externes).

2022 Généralisation des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisé (Pial)

C'est une nouvelle forme d'organisation. Ils favorisent la coordination des ressources au plus près des élèves en situation de handicap (les aides humaines, pédagogiques, éducatives et à terme, thérapeutiques) pour une meilleure prise en compte de leurs besoins.

2015 Les Clis deviennent des Ulis

Ces « classes à part » ne satisfaisaient qu'en partie le principe d'inclusion.

À compter du 1^{er} septembre 2015, elles sont remplacées par des Ulis (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire), déjà en vigueur dans les collèges et lycées.

Les élèves en situation de handicap seront scolarisé·e·s dans des petites unités comprenant au maximum 12 élèves, encadré·e·s par des enseignant·e·s spécialisé·e·s, pour certains enseignements, ils et elles seront intégré·e·s à une classe ordinaire avec un accompagnement spécialisé en fonction de leurs besoins.

2014 Les AVS deviennent des AESH

La famille fait une demande à la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) puis c'est la CDAPH qui attribue l'accompagnant à l'enfant.

Elle doit se prononcer sur l'éventuel besoin d'un accompagnement sur les temps périscolaires. C'est ensuite l'Éducation nationale qui recrute et affecte l'AESH (Accompagnant des élèves en Situation de Handicap) auprès de l'élève sur le temps scolaire et les collectivités locales sur les temps péri et extra scolaires.

La prise en charge financière des AESH sur la pause méridienne par l'Éducation nationale est en cours de réflexion au moment de l'écriture de ce guide.

Loi du 11 Février 2005

La notion d'intégration laisse place à celle d'inclusion.

Cette loi instaure une nouvelle définition handicap. Une modification fondamentale du regard porté sur le handicap est opérée.

On parle désormais de « situation de handicap » ce qui met l'accent non plus sur la déficience mais sur l'environnement dans lequel la personne en situation de handicap évolue : cet environnement doit être accessible (adapté à elle afin de réduire au maximum la situation de handicap) et doit compenser les difficultés résultant de son handicap.

La situation de handicap : C'est quoi ?

Vivre une situation de handicap témoigne d'un niveau d'inadéquation entre l'environnement et les caractéristiques d'une personne.

Lorsque des situations de handicap existent, cela veut dire que le milieu de vie ne leur permet pas de vivre leurs habitudes ou d'exercer leurs droits au même titre que les autres. Ces situations de handicap sont donc contextuelles, liées à l'environnement, un bâtiment ou une personne qui empêche et fait obstacle.

1.2- Quelques éléments de langage



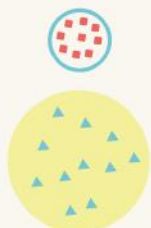
L'exclusion



Une personne est mise de côté. Elle ne peut pas participer aux activités. Un groupe ou une personne est exclu car le système existant décide qui est autorisé ou non à participer aux activités

Par exemple, un enfant n'a pas le droit d'aller à l'école ou au centre de loisirs parce qu'il est en situation de handicap.

La séparation



On constitue deux groupes différents. Les normes et les valeurs du premier prédominent sur l'autre.

Par exemple, les enfants en situation de handicap vont dans une école spécialisée pour les enfants en situation de handicap. Ils et elles ne partagent pas les activités et les moments de vie avec les autres.

L'intégration



La personne intégrée doit se conformer aux règles, au cadre du système auquel il-elle souhaite appartenir. Le système ne modifie pas son cadre et son fonctionnement habituel en fonction des individus et leurs particularités. C'est aux personnes de s'adapter à l'existant.

Par exemple, les enfants en situation de handicap vont dans une école classique mais dans une classe spéciale.

L'inclusion



On constitue un seul et même groupe. La diversité est accueillie. Le système garantit la participation sociale à toutes les activités. Le système s'est lui aussi transformé grâce à cette inclusion.

Par exemple, les enfants en situation de handicap vont dans la même école, ils et elles font partie du groupe, l'école et les adultes s'adaptent à leurs difficultés. Ils et elles participent aux activités et à la vie de l'école comme tout le monde.

L'inclusion des enfants en milieu ordinaire s'accompagne de la désinstitutionnalisation des Instituts Médico-Sociaux.

L'accès aux espaces de loisirs ordinaires est donc d'autant plus important.

Les centres de loisirs constituent des lieux où se déroulent des activités récréatives, des échanges sociaux et des apprentissages informels qui contribuent de manière fondamentale au développement personnel et global des enfants, à leur socialisation et construction identitaire.

Ces activités sont d'autant plus importantes qu'elles permettent de développer parmi les enfants un sentiment d'appartenance et de partage d'une même culture juvénile.

De plus, l'accès aux accueils de loisirs est un droit fondamental et inconditionnel pour tous les enfants, quelles que soient leurs conditions afin de grandir et de vivre avec leurs pair-e-s.

Les interactions entre les enfants ayant un besoin particulier ou non, dans une diversité de lieux de vie, peut favoriser un regard bienveillant, respectueux et une meilleure acceptation de la singularité de chacun-e, et en particulier du handicap dans notre société.



1.3- Quels liens avec le Projet Éducatif Local (PEL) ?

Le PEL définit les orientations et les actions à mettre en place pour favoriser le développement et l'épanouissement des enfants dans leur environnement éducatif. La nouvelle version du PEL, de janvier 2023, a défini 6 grands axes prioritaires.

Chacun de ces axes a un sens au regard de la question qui nous intéresse dans ce guide : le handicap et sa prise en compte dans nos accueils de loisirs.

C'est notre sujet à nous toutes et tous en tant qu'acteur·rice éducatif·ve qui prenons en charge tous les enfants.

- **Construire la ville à hauteur d'enfant**

Prendre en compte la parole des enfants et adolescent·e-s, redonner leur place aux enfants dans la ville et favoriser leur mobilité, penser la ville pour et avec les 0-18 ans.

- **Agir pour l'égalité et contre la pauvreté**

Lutter contre l'ensemble des inégalités, économiques, sociales, éducatives et culturelles, refuser les discriminations et favoriser l'inclusion de tous les publics, accueillir, accompagner et coopérer avec tous les parents.

- **Promouvoir le bien-être physique et mental**

Renforcer la prévention et l'accès à la santé, développer les aptitudes relationnelles et favoriser l'épanouissement, encourager l'activité physique et une alimentation saine.

- **Structurer l'offre éducative et de loisirs**

Garantir l'accès à tous les savoirs (arts, langues, numériques, sciences, sports...), continuer d'enrichir l'offre éducative et de loisirs, s'adapter aux différentes tranches d'âge.

- **Éduquer ensemble**

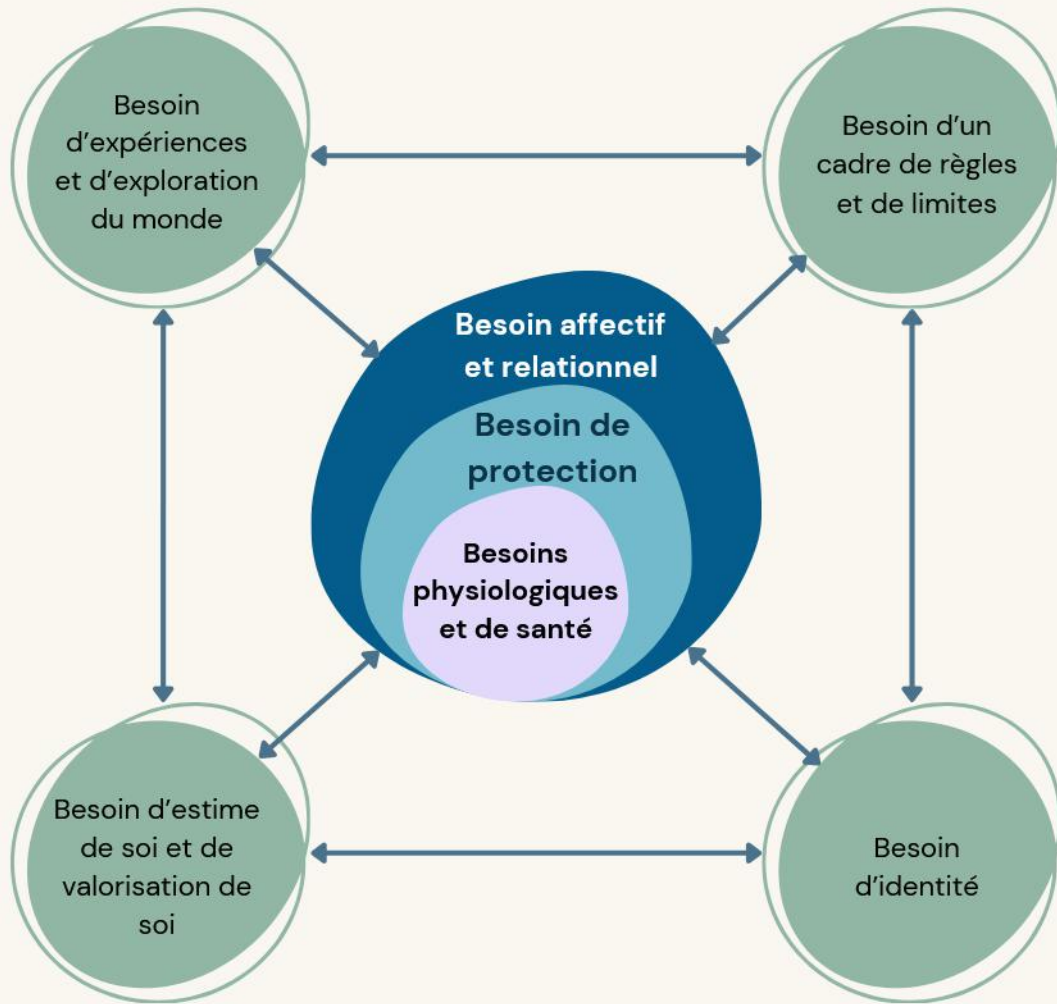
Réaffirmer la place des parents et des enfants dans l'alliance éducative, conforter la coopération entre les acteur·rice·s institutionnel·le·s, renforcer les partenariats avec les associations dans les quartiers, évaluer, se former ensemble en continu pour une culture commune.

- **Se mobiliser pour l'écologie**

Adapter le bâti et les espaces au défi climatique, promouvoir des usages plus sobres et une consommation plus responsable, apprendre par et dans la nature.



1.4- Quels sont les besoins fondamentaux de chaque enfant ?



Dr Marie-Paule Martin-Blachais - 2017

Source: Démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance - février 2017



2

Le rôle de l'équipe d'animation dans l'accueil des enfants à besoins spécifiques

Le·la Responsable de Site Éducatif (RSE) ou le·la Correspondant·e d'Animation (CA) sont des interlocuteur·rice·s privilégié·e·s pour l'enfant, sa famille et les professionnel·le·s qui agissent autour de cet enfant.

2.1 - Pourquoi et comment ?

Pourquoi ?

C'est un visage connu des familles et des enfants, c'est leur interlocuteur·rice de proximité

- Faire le lien avec l'ensemble des collègues travaillant sur les vacances et/ou le SAE (Service Actions Educatives)
- Il·elle sait si l'enfant est pris en charge par d'autres professionnel·le·s (IME, Sessad...).
- Faire le lien entre ces professionnel·le·s, avec un objectif commun : la prise en charge globale de l'enfant.



Comment ?

En formalisant une rencontre avec la famille

En amont de cette rencontre, il est nécessaire de prendre un temps en équipe pour compléter le formulaire de demande de renfort EBS (cf. fiche outil).

Toutes les personnes qui passent du temps avec l'enfant (AESH, AL, vacataires, enseignant·e·s...) doivent être mobilisé·e·s pour faire le point sur les besoins de l'enfant. Ce sont eux, les professionnel·le·s de terrain, qui sont les mieux placé·e·s pour partager des outils, des techniques ou des astuces concrètes qui permettent d'accompagner l'enfant dans son quotidien.

L'objectif de cet entretien avec la famille est de définir un accompagnement adapté pour l'enfant en s'appuyant sur les observations des professionnel·le·s de terrain (école et ALSH) et celles des parents. Au cours de cet entretien, la fiche est enrichie avec la famille.

Il est obligatoire que la famille ait connaissance des écrits qui circulent concernant l'enfant. C'est une obligation légale.

Penser et construire son centre comme un endroit où chacun trouve sa place

Les aménagements inclusifs ne se limitent pas à améliorer l'accueil des enfants en situation de handicap.

Penser les espaces pour toutes et tous permet à chacun et chacune de trouver sa place dans un univers sécurisant.

Par exemple, si l'enfant a des difficultés de lecture, un planning d'activités réalisé en pictogramme ou des photos lui permettra de se repérer dans le temps sans avoir besoin de l'intervention d'un·e adulte.

En remplissant et en mettant à jour sa Fiche d'Accompagnement Spécifique (FAS)

Pour vous aider cf. fiche outil 3 « Comment rédiger une FAS ? »



Cette fiche a pour but mobiliser et d'aider l'ensemble des acteur·rice·s qui agissent autour de l'enfant.

Prendre le temps de rédiger une fiche, c'est donner la possibilité aux collègues de construire un accueil de qualité.

Transmettre ces informations aux professionnel·le·s est essentiel (RSE, Correspondant·e d'animation, AL, animateur·rice·s, AR, AESH...) pour faire le lien entre l'équipe du lieu de scolarisation et celle des centres de loisirs de vacances.

Tous et toutes prennent en charge le même enfant sur des temps différents. Chacun·e est important·e dans cette démarche partenariale.

Cette fiche est aussi un outil essentiel pour alimenter et outiller le·la RSE en Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS) ou en Équipe Éducative (EE).

Cf. fiche outil 4 « Les Équipes de Suivi de Scolarisation »

Lors de ces réunions l'ensemble des acteur·rice·s qui interagissent autour de l'enfant sont présent·e·s. La présence des RSE a été validée avec les enseignant·e·s référent·e·s de chaque secteur. Leur présence est donc légitime et nécessaire .

Pour un accueil de qualité, il est essentiel que chaque EBS puisse avoir une fiche d'accompagnement et de suivi à jour dans le dossier partagé. Chaque RSE a accès à ce dossier.

Dans le cas contraire, contacter le·la Conseiller·ère Pédagogique Animation Enfance (CPAE) qui vous débloquera l'accès à ce dossier.

Il est essentiel que les fiches soient nommées sous la même forme.

Seules les fiches au format Excel seront stockées dans ce dossier. Une certaine rigueur est nécessaire pour une question de lisibilité et de confidentialité, puisque ce dossier sera utilisé par une cinquantaine de personnes.

Si d'autres documents utiles à l'accompagnement d'un enfant (documents fournis par les IME par exemple) sont disponibles, il faut les faire suivre au service. La personne en charge de la gestion du dossier s'occupera de les stocker.

Chaque RSE qui accueille un enfant sur une période de vacances doit mettre à jour la fiche en complétant un onglet « bilan périscolaire » dans le fichier Excel de l'enfant.

Cependant, seul le·la référent·e de l'école doit modifier l'onglet « FAS ».

Chaque RSE est un maillon essentiel de la chaîne des informations entre professionnel·le·s. Il·elle peut et doit se rapprocher des professionnel·le·s du médico-social qui interagissent avec l'enfant (après avoir obtenu l'accord des responsables légaux de l'enfant).

L'accompagnement à l'inclusion en milieu ordinaire fait désormais partie des missions des équipes des établissements médico-sociaux (IME, ITEP, Sessad...). C'est maintenant aussi leur responsabilité d'accompagner les équipes pour une inclusion réussie.



Quel est le chemin pour accéder au dossier partagé ?

Mutu L > Transversal > Interservices > Fiches de suivi EBS



Comment nommer la fiche dans le dossier ?

Nom Prénom de l'enfant_Année de naissance



Les fiches au format papier doivent être détruites à la fin de la prise en charge de l'enfant

2.2- Un Travail en équipe essentiel pour un accueil réussi

Que le trouble soit moteur, sensoriel, mental, psychique ou lié à un trouble du neuro-développement, il existe plusieurs manières d'accompagner l'enfant.

Les animateur-ric-e-s ne sont ni éducateur-ric-e-s, ni psychologues, ni orthophonistes.

Être animateur-ric-e c'est avant tout faire passer une bonne journée à l'enfant.

Avoir une vigilance sur l'accueil de ces enfants doit être l'affaire de toute l'équipe. Ce ne peut être délégué à une seule personne.

Nos missions

Accompagner un ou des enfant(s) à besoin(s) spécifique(s) ça consiste en quoi ?

Communiquer, échanger, se concerter

- Échanger et transmettre les informations dans l'équipe : imprimer et partager la fiche de l'enfant.
- Préparer des activités d'animation ou des sorties inclusives (se poser la question de la place des EBS dans les activités proposées).
- Communiquer entre RSE et AL pour faire des points réguliers et remplir la fiche numérique si le RSE manque de temps.
- Échanger avec l'enseignant-e, l'AESH, l'ASEM et l'ensemble des acteur-ric-e-s qui prennent en charge l'enfant.
- Communiquer avec la famille : bilan de la journée, les difficultés, les réussites, l'humeur du moment, les astuces mises en place...
- En cas de crise importante : dialoguer en équipe (RSE/AL/Animateur-ric-e-s/AR) pour re-contextualiser l'apparition de la crise, décrire la situation, proposer des actions pour essayer d'éviter la réapparition d'une telle situation .
- Penser à remplir un onglet « suivi de crise » dans la FAS

Assurer un cadre sécurisé et sécurisant

- Veiller à ce que l'enfant ne mette ni lui-même ni les autres en danger.
- Aider l'enfant à comprendre les règles de vie.
- Rester en proximité tout en laissant une marge d'autonomie et d'espace à l'enfant selon ses besoins.

Des valeurs communes pour agir

- La tolérance face à des modes de pensées ou d'agir différente de la sienne (enfants ou adultes).
- Le non jugement.
- Le respect de la différence, de la dignité et de l'intégrité des enfants.
- La confidentialité des informations échangées avec l'enfant et sa famille.
- La bienveillance.

Aider l'enfant dans sa vie quotidienne et répondre à ses besoins individuels

- Créer une relation de confiance pour devenir un repère pour l'enfant.
- Aider à la mise en relation de l'enfant avec ses pairs en lui proposant de s'impliquer dans des jeux, des activités et des sorties.
- Expliquer et sensibiliser le groupe aux codes et rythmes de l'enfant à besoins spécifiques.
- Préparer psychologiquement l'enfant aux changements.
- Reformuler des informations et consignes à l'attention de l'enfant.
- Encourager l'enfant.
- Aider à la compréhension et la régulation des émotions de l'enfant.
- Anticiper les transitions ou changement qui peuvent créer des réactions.
- Réaliser les gestes techniques liés au handicap de l'enfant, à ses soins et son hygiène.
- Aider aux déplacements dans les différents espaces du centre.
- Gérer les crises s'il y en a et mettre en place des réponses.
- Veiller au projet d'accueil individualisé de l'enfant.

2.3- Préconisations d'échanges avec les équipes scolaires

Les AESH et enseignant-e-s sont les interlocuteur-ric-e-s direct-e-s des équipes d'animation. Il y a donc un fort enjeu communicationnel et de partage des informations.

C'est d'autant plus le cas pour l'accompagnement des enfants à besoins spécifiques, qu'ils aient une notification MDPH ou non. Ces discussions peuvent avoir lieu lors de nombreux moments en fonction des organisations de chacune (midi à l'accueil de classe, à 14h05, à 16h15, au portail, dans la classe, dans la cour...).


Systematiser au moins un échange par jour est une première étape. L'échange est rapide, souvent entre deux portes, mais essentiel pour une prise en charge globale.

Les climats dans les écoles sont variés. Néanmoins, il est nécessaire de pouvoir engager un dialogue quotidien avec les référent-e-s scolaires de l'enfant afin d'avoir connaissance de son état émotionnel, comment s'est déroulé la matinée ou l'après-midi, si des transmissions sont à faire aux parents, etc.

Il faut systematiser les échanges entre les animateur-ric-e-s et les AESH et/ou enseignant-e-s sur les évolutions perçues de l'enfant, des nouvelles éventuelles adaptations à mettre en place, etc. Il est tout à fait possible de partager aux équipes scolaires les Fiches d'Accompagnement Spécifique (FAS).

Pour les enfants ayant une notification MDPH, les RSE sont invité-e-s aux Équipes de Suivi de Scolarisation (ESS). Tout en assurant la confidentialité des informations privées relatives à l'enfant et sa famille, les RSE peuvent retransmettre les informations utiles aux animateur-ric-e-s concernant l'enfant accompagné-e.

Les fiches d'accompagnement spécifiques sont des outils centraux de ces échanges. C'est lors de ces réunions que la démarche partenariale prend tout son sens et que les équipes périscolaires peuvent légitimer leur action.

 Cf. fiche outil 4 « qu'est-ce qu'une ESS et comment y participer ? »



3

Partage de bonnes pratiques

3.1 - Le polyhandicap

Un accueil préparé qui fonctionne à Volga et à la Prévalaye

En septembre 2022, l'équipe du centre de loisirs rencontre madame Levacher du Pôle Enfance Élisabeth Zucman à Chartres de Bretagne. Cette dernière évoque l'idée d'accueillir une enfant polyhandicapée dans nos structures de loisirs.

L'enfant a été accueillie lors des vacances d'Avril 2022 à Volga et au cours de l'été 2022 à la Prévalaye.



En amont de son accueil, le service de Prestation en Milieu Ordinaire (PMO) a été un appui essentiel auprès de l'équipe d'animation. Les professionnel·le·s de la PMO ont pu informer l'équipe des centres d'éléments clés dans son accompagnement. L'équipe avait donc connaissance des centres d'intérêts de l'enfant, ses habitudes, sa manière de communiquer ...

Les professionnel·le·s ont aussi été d'un grand soutien pour aider l'équipe à aménager les espaces.

Le retour qui a été fait par les REL en direction et madame Levacher est très encourageant. L'enfant a de nombreux besoins spécifiques et besoin d'un accompagnement individuel un peu différent mais qui, d'après le bilan effectué, semble réalisable avec une bonne préparation et une certaine ouverture d'esprit.

La PMO est une offre ambulatoire des services médico-sociaux qui tend à répondre aux droits de la personne en situation de handicap de vivre son projet de vie à domicile.

Partie prenante du Pôle Enfance Élisabeth Zucman de Chartres de Bretagne qui comprend déjà un EEAP (Établissement pour Enfants et Adolescent·e·s Polyhandicapé·e·s) ainsi qu'un accueil séquentiel pour enfants polyhandicapé·e·s, Ty Kern propose un accompagnement pluridisciplinaire dans tous les lieux de vie de l'enfant (domicile, école, crèche...).

Sous la responsabilité de la direction du Pôle Enfance Élisabeth Zucman, l'équipe pluridisciplinaire de Ty Kern est composée d'une cheffe de service, d'un médecin de rééducation fonctionnelle, d'une kinésithérapeute, d'une ergothérapeute, d'une psychomotricienne, d'une orthophoniste, d'une psychologue, d'une assistante sociale et d'un moniteur éducateur.

Depuis récemment, accompagner les équipes du milieu ordinaire à accueillir des enfants à besoins spécifiques fait partie intégrante de leurs missions.

Le·la RSE est tout à fait habilité·e à contacter l'ensemble des professionnel·le·s du médico-social pour solliciter un accompagnement.





3.2- L'accueil périscolaire de l'école Liberté

Un exemple d'outil favorisant l'autonomie

Il s'agit d'un rangement composé de différentes pochettes, une par enfant, identifié par des étiquettes.

Chaque enfant dispose dans sa pochette d'un ou plusieurs outils nécessaires à son accompagnement.

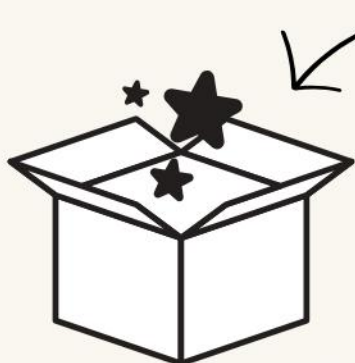
Comment cela fonctionne ?

Ces pochettes sont mises à disposition lors des différents temps péri et extrascolaires.

L'enfant ou l'animateur-riche vient se servir dans sa pochette.

Le contenu peut être proposé et construit avec la famille, les enseignant-e-s les AESH et les AR.

Les enfants l'utilisent comme un rituel ou ponctuellement. Cela peut aider à désamorcer les situations de crise ou les situations de stress.



Dans la pochette de l'enfant, on peut trouver :

Des balles sensorielles

Des cahiers secrets

Des pictogrammes

Un hand spinner

Un doudou

Des livres

Des images ou des photos

Des fiches émotions

Un jeu

Le contenu est évolutif et s'adapte aux besoins de chaque enfant.

3.3- L'inclusion à Champion de Cicé



*L'équipe périscolaire de Champion de Cicé a accueilli un enfant en petite section.
Le début a été difficile, l'équipe ne savait pas comment appréhender les moments collectifs.*

*Aujourd'hui, l'enfant est en moyenne section et partage des moments avec les autres.
Grâce à l'investissement de tous les adultes, dont l'animatrice référente, nous avons assumé et géré comme nous avons pu les moments difficiles et compliqués.*

L'entraide, la communication, la bienveillance et un système de relais ont permis ces temps d'inclusion.

En tant qu'AL, j'ai participé aux immersions à Loisirs Pluriel en avril 2023, cette expérience m'a permis de partager avec l'équipe de Champion de Cicé des « astuces » transposables à notre centre.

Voici le témoignage de l'enfant, avec des mots d'adultes.

« Je m'appelle Sankou et cela fait deux ans que je suis à l'école de Champion de Cicé.

Cette année, j'ai un emploi du temps qui me permet de fréquenter l'école, car je suis accompagné par une AESH.

Je fréquente aussi les temps périscolaires, mon animatrice référente s'appelle Zelal, elle s'occupe de moi avec persévérance, bienveillance et beaucoup d'empathie.

Elle est mon point de repère. Si aujourd'hui je vais vers les autres enfants et les adultes, c'est en grande partie grâce à elle.

Au début, j'allais vers les autres enfants en les tapant. C'était ma façon de vouloir me rapprocher d'eux. J'avais des difficultés à m'exprimer en langue française et très souvent je ne voulais pas suivre les autres.

Zelal a su capter mon attention en instaurant un temps calme avec des jeux de construction, d'encastrement et elle m'a fait découvrir le rail du train que j'ai identifié comme mon jouet préféré : c'était alors difficile de m'en détacher !

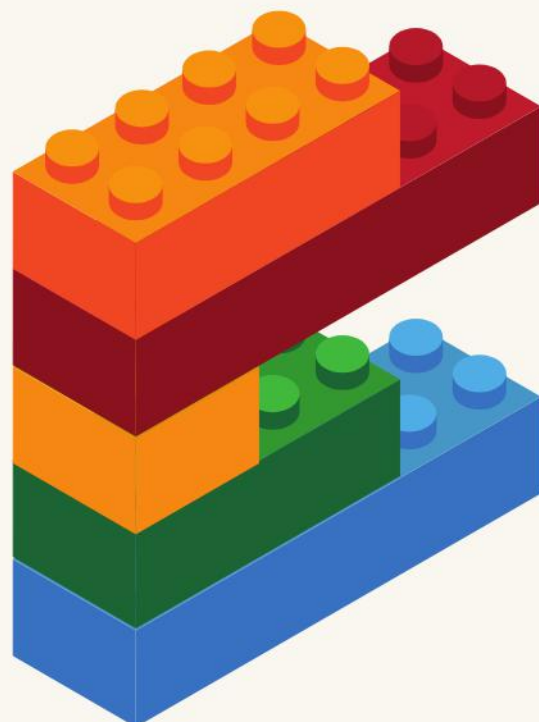
Petit à petit, elle a su m'encourager à aller dans la cour et à la cantine. C'est dans la cour que j'ai découvert les vélos, je les pousse et monte dessus de plus en plus. J'adore ça !

Au début, je ne voulais pas rester en place à la cantine, je ne m'asseyais pas avec les autres et très souvent je partais en courant de la pièce.

Petit à petit, j'ai commencé à manger avec les autres et aujourd'hui j'ai une table que j'identifie comme « la mienne » où je partage des bons moments avec les autres enfants.

Je communique de plus en plus, je rigole beaucoup et parfois, je m'amuse à faire du transvasement avec la carafe d'eau !

Les adultes, qui sont toujours d'accord entre eux, me reprennent avec un ton assez ferme, ils signent (LSF) et me font comprendre que c'est interdit. Maintenant, je comprends l'interdiction et le moment où il faut que j'arrête.



Il m'arrive encore de taper les enfants quand les émotions sont trop fortes, mais aujourd'hui je vais voir l'adulte pour lui dire ce que j'ai fait et je demande pardon à l'enfant. Quand je vois un enfant qui pleure, je vais le voir et j'essaye de lui faire des câlins.

Certains moments sont toujours difficiles pour moi. Notamment les moments de transition où il y a beaucoup de monde, les parents qui arrivent, les enfants qui doivent se préparer pour aller dans la cour, etc. C'est pour cela que les animateur-ric-e-s ont décidé de m'accueillir quelques minutes avant le début du centre dans le calme afin de créer pour moi une transition plus douce. Cela évite que je m'énerve et que je cours partout.



Je participe aux jeux collectifs dans la cour et dans la salle de motricité : j'aime jouer au dragon avec les animateur-ric-e-s. J'aime qu'on me coure après avec les autres enfants. Parfois je ne connais pas forcément les règles, mais je sais que les autres enfants sont là pour jouer avec moi et je passe un agréable moment collectif.

J'aime la pâte à modeler, je m'amuse à créer des gâteaux ! J'aime aussi aller en sortie à l'extérieur, cette année, je suis allé pour la première fois à la piscine. C'était une expérience incroyable : j'ai fait du mini toboggan et j'ai joué avec les autres adultes et enfants.

Parfois c'est encore compliqué, mais tous les adultes et mon animatrice référente sont là pour me rassurer, poser un cadre de règles collectives, et m'interdire certaines choses.

Ils ont appris à s'adapter à mon état de fatigue et mon rythme, instaurer des moments calmes pour m'apaiser et favoriser mon inclusion. Je suis à l'école grâce à eux et aux autres enfants qui acceptent cette différence. »

Par Giusi Marra, animatrice loisirs



© Christophe Le Dévéhat



3.4- Un aménagement à l'école Carle Bahon

Un espace inutilisé devient un coin refuge

Un coin refuge, qu'est ce que c'est ?

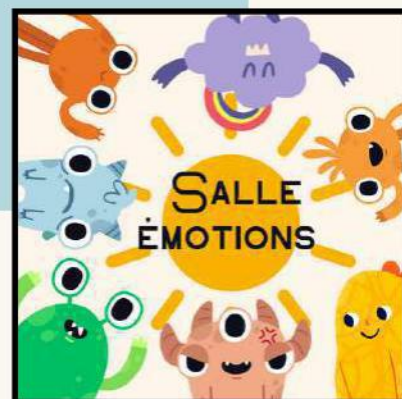
Un coin refuge dans une école élémentaire ou maternelle n'est pas réservé aux élèves présentant un handicap. Il est utile pour tous les enfants qui auraient besoin de s'isoler un moment en cas de trop forte stimulation (trop de bruit, trop d'interactions, etc.).

Un coin refuge peut être utile à n'importe quel enfant en situation de « crise » : grosse colère par exemple, grande anxiété, ou forte tension.

En revanche, le coin refuge ne doit pas être un outil de stigmatisation et devenir « le coin de tel ou tel camarade souvent agité ».

Le coin refuge n'est pas non plus un espace d'exclusion ni de punition. C'est normalement à l'enfant de choisir de s'y rendre.

C'est comme une bulle, où l'enfant peut s'isoler ou prendre un moment privilégié avec un-e animateur-ric(e) quand il en éprouve le besoin.



Comment s'est construite cette idée ?

En équipe, nous avons envie depuis plusieurs mois de créer un « espace émotions » ou « coin refuge », sans jamais le mettre en place, en se cachant derrière l'argument du « manque de place ».

À la fin des centres d'été, nous avons récupéré une tente du centre des Gayeulles destinée à être jetée, la fermeture était cassée et la toile un peu déchirée.

Lors de cette même rentrée, le comportement d'un enfant scolarisé dans notre école évoluait, nous étions confrontés à de nombreux moments de violences (coups envers ses pairs, cris, fugues, mal-être...). Nous cherchions une solution pour continuer à l'accueillir dans les meilleures conditions pour lui, pour l'équipe et pour les autres enfants.

À cause des difficultés de recrutement que nous connaissons tous, nous n'avions pas d'animateur-ric(e) dédiée(e) à son accompagnement. Nous avons donc décidé d'utiliser cette tente hors d'usage et de l'installer dans un hall de l'école. Notre idée était de permettre à cet enfant de se retrouver isolé visuellement des autres lors de ses crises et de s'apaiser, tout en ayant un œil sur lui sans quitter nos postes de surveillance, puisque l'enfant n'avait pas d'animateur-ric(e) référent(e) pour gérer ces moments difficiles.

À l'intérieur de la tente, nous avons apporté une boîte avec un jeu de construction, quelques sabliers sensoriels, une peluche et de la pâte à modeler à billes.

Rapidement cet espace « tente » a eu du succès. Les enfants se sont approprié(e)s l'endroit, sans que ce soit une solution miracle. En effet, certaines crises étaient trop fortes ou trop avancées pour être stoppées.

Nous avons gardé cet espace quelques mois jusqu'au jour où l'école a été livrée en papier. Plusieurs palettes de ramettes de papier devaient être stockées dans l'espace où nous avons notre tente. La directrice nous a donc demandé de l'enlever ou de la réduire. Nous n'avions pas de tente plus petite, nous avons dû la replier. Non sans regrets.

Cette même semaine, une grève de l'Éducation nationale nous a permis de faire un grand rangement dans nos espaces puisque nous étions présents dans l'école, sans enfants accueillis.

Nous avons décidé de faire un grand rangement de notre salle de Calm. Nous avons commencé par vider entièrement un débarras de cette salle où étaient stockés des lits utilisés très rarement, du matériel de motricité d'un autre temps qui était visiblement stocké dans cette salle depuis des années et dont la présence n'avait jamais été questionnée. Nous avons fait un grand tri dans du matériel de récupération qui était stocké là «au cas où» (rouleaux, peinture, papier, pinceaux, bois...).

Nous avons décidé d'en jeter une grande partie et de faire enlever les lits par le service de déménagement. Pour faire dormir les enfants, nous avons acheté des tapis avec les budgets investissement proposés 2 fois par an.

Nous nous sommes alors rendu compte que cet endroit était devenu un espace de quelques mètres carrés, à l'abri des regards et de l'agitation tout en étant au centre de l'école.

Nous avons décidé d'y installer une banquette, des coussins, des peluches, des plaids, quelques jeux de construction, des bouteilles sensorielles et d'utiliser cet espace pour tester notre projet «salle émotions» dont nous parlions depuis plusieurs mois sans trouver d'espace dédié.



Quelques semaines plus tard, nous avons eu la chance de faire partie des écoles test pour la livraison d'un kit inclusion. Nous avons alors pu compléter le contenu de cette salle avec du matériel spécifique.

Son utilisation n'est pas toujours optimale, mais elle permet à de nombreux enfants de s'apaiser sur des moments de tensions. Son utilisation doit être régulièrement réexpliquée et cadrée par les AL car, pour certains enfants et animateur-ric-e-s, elle peut être vu comme uniquement un espace de jeu que les enfants de l'école apprécient particulièrement pour jouer.

En cette rentrée 2025, après une présentation du projet en conseil d'école, nous testons de mutualiser cet espace avec les équipes scolaires.



3.5- Les Gayeulles

Autre exemple d'un espace dédié

2021 Installation d'un meuble dédié dans la salle polyvalente avec du matériel spécifique (pictogrammes, jeux sensoriels, livres...). Ainsi qu'un espace canapé et tapis séparé du reste de la salle polyvalente par un rideau.

Le bilan de cette expérimentation n'était pas bon : le matériel a rapidement été dispersé dans la salle polyvalente et dans le centre de loisirs.

Il n'était pas adapté à l'usage et aux envies des EBS accueillis. Ajoutons à cela que l'endroit n'était pas du tout sécurisant pour les enfants. L'espace était trop grand, bruyant et le lieu pas du tout identifié par les équipes.

2022 Nous avons installé une tente 2 secondes à proximité du bâtiment pour créer cet espace dédié. L'idée était que cette zone serait plus identifiée par les équipes et les enfants comme étant destinée «aux enfants qui auront besoin d'une zone refuge».

Un investissement spécifique a été effectué (veilleuses, balles sensorielles, peluches, plaids...).

Chaque soir, nous devons rentrer le matériel pour éviter les vols. Au fil du mois, la tente n'a plus été sortie et l'expérimentation n'a pu perdurer. La réflexion devait continuer à être menée.

Depuis plusieurs années, au centre de loisirs d'été des Gayeulles, la réflexion de créer un espace sécurisant pour les enfants à besoins spécifiques est travaillée par les différentes équipes de direction. Cette réflexion commune aboutit aujourd'hui à un espace cohérent, adapté et élaboré par une démarche de recherche action.

2023 Un modulaire a été installé sur le parking des Gayeulles. Cet aménagement nous permettait de conserver le matériel à l'intérieur le soir, d'aménager un lieu dédié et identifié pour les EBS qui en éprouvaient le besoin.

Un investissement plus conséquent a été réalisé pour aménager cet espace.

Le bilan n'est toujours pas à la hauteur de nos attentes : la chaleur dans les modulaires, l'éloignement du bâtiment central et la trop grande proximité avec le parking n'ont pas permis d'investir les lieux.

2024 Nous avons décidé de créer cet espace dans la salle polyvalente. La cloison modulable a été utilisée pour réduire la taille de la salle polyvalente et créer 2 autres petites salles.

Pour la première année, la salle a été particulièrement bien utilisée par les enfants. Le bilan est positif !

3.6- Constituer un kit inclusion

Anciennement, les écoles ouvertes durant tous les temps péri et extrascolaires étaient dotées d'une malle inclusion. Parfois peu utilisée, son format et contenu a été repensé.

Le nouveau « kit inclusion » contient des outils et des jeux sensoriels utiles aux enfants à besoins spécifiques et agréables pour tous les enfants. L'ensemble des références proviennent du catalogue Delta Ouest. Notre sélection est une première proposition, elle peut être complétée selon les besoins et moyens des centres.

D'une manière générale, les activités et les jeux sensoriels sont une porte ouverte pour les enfants. Ils jouent sur les matières, les couleurs et les textures. Ces jeux les invitent à explorer à travers l'ensemble de leurs sens. Du toucher à la vue, en passant par l'ouïe, l'odorat, le goût, la conscience spatiale, l'équilibre et même la perception de leur état corporel.

Cela favorise l'éveil et la curiosité, renforce les compétences motrices, stimule l'apprentissage et incite à la confiance en soi. Pour intégrer ces expériences dans la vie quotidienne des enfants, il est nécessaire d'adapter l'environnement en créant un espace sûr et adapté.

Comment obtenir un kit ?

**En faisant appel au·à la conseiller·ère pédagogique en charge de l'inclusion
En utilisant vos budgets périscolaires pour investir petit à petit**



3.7- Les immersions à Loisirs Pluriel



L'équipe et la structure

L'équipe de Loisirs Pluriel (LP) est constituée d'une directrice, éducatrice spécialisée et d'animateur-ric-e-s volontaires avec ou sans diplôme spécifique.

Ils et elles fonctionnent avec un taux d'encadrement d'un adulte pour 3 enfants maximum.

Loisirs Pluriel accueille des enfants de 3 à 11 ans. La moitié des places est réservée aux enfants porteurs de handicap.

Le centre est ouvert le mercredi après midi, les vacances et 1 mois l'été.

Une convention de partenariat existe entre Loisirs Pluriel et la Ville de Rennes. Elle prévoit depuis 2 ans la possibilité pour des animateur-ric-e-s de la ville de venir en immersion sur le centre de loisirs de Loisirs Pluriel pendant les vacances.

L'immersion : Comment cela fonctionne ?

L'AL a un premier rendez-vous avec le-la directeur-ric-e de LP et un membre du Service Actions Éducatives (SAE), dans les locaux de Loisirs Pluriel. Dans le cadre d'une immersion, les animateur-ric-e-s de la Ville font partie intégrante de l'équipe de Loisirs Pluriel. Une convention entre l'AL, la Ville et Loisirs Pluriel est signée, pour définir les modalités de l'immersion. .

L'animateur-ric-e reçoit un dossier de préparation avec les fiches des enfants accueillis et le planning des sorties de la période. Les références de prise en charge se font à la 1/2 journée.

En équipe, chaque matin et chaque soir, est organisé un temps de partage. Chacun peut exprimer ses difficultés, ses réussites et ses émotions de la journée. L'équipe sait entendre et prendre en compte les limites de chacun-e, ainsi, une souplesse existe dans les prises en charge.

À l'issue de l'immersion, un temps de bilan permet aux AL de partager ce qu'ils-elles ont appris et peuvent transposer.

Quels sont les objectifs de l'immersion ?

Se former à accueillir tous les publics.

Connaître pour mieux comprendre dans un cadre sécurisé.

Nos appréhensions sont normales, cette immersion permet de les déconstruire.

Favoriser le partenariat.

Découvrir un autre fonctionnement, une approche globale, dans une structure dont c'est le cœur de métier.

Apprendre à adapter une animation et découvrir des outils.



Les retours des participant-e-s :

* Les retours des animateur-ric-e-s ayant participé aux immersions sont plutôt positifs. Cela a permis de faire évoluer les manières d'accueillir les enfants dans les écoles, de mieux accompagner les enfants vers l'animation, le jeu et le groupe.

Les animateur-ric-e-s disent avoir levé des barrières et fait tomber certaines appréhensions en découvrant de nouveaux outils et de nouveaux fonctionnements utiles dans l'accueil des EBS.

* Pour d'autres, cette immersion a pu être vécue différemment.

En effet, découvrir un autre fonctionnement et une organisation différente de nos centres de loisirs Ville de Rennes a pu questionner ou interpeler certain-e-s.

Cette organisation n'est pas calquable à la nôtre mais le regard sur d'autres fonctionnements nous fait évoluer dans notre prise en charge. Chaque expérience est enrichissante et fait évoluer notre pratique.

Le questionnement et la réflexion critique nous permettra toujours d'avancer et de nous professionnaliser.

4

Quelques éclairages sur les types de handicap

Chaque enfant est différent et au-delà de son handicap, il aura ses propres spécificités.

Prendre en charge un enfant à besoins spécifiques c'est avant tout une rencontre entre deux personnes.

4.1 - Les différents troubles



Trouble du spectre de l'autisme

Définitions

Le Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA) est un trouble neuro-développemental qui regroupe un large éventail de symptômes et de caractéristiques individuelles. Il englobe des variations significatives dans la présentation des symptômes, la sévérité et les besoins des personnes autistes.

Caractéristiques principales

- Les bruits forts, la foule, ou la lumière forte me dérangent beaucoup.
- Parfois, je ne sais pas comment dire ce que je ressens à l'intérieur et c'est difficile pour moi de comprendre comment les autres se sentent.
- Parfois, je ressens le besoin de bouger beaucoup, comme me balancer ou taper des mains, car cela me procure du réconfort.
- Parfois, je ne suis pas très motivé-e ou intéressé-e par certaines choses, même si j'essaie.
- Quand les gens parlent avec leur corps, je ne sais pas toujours ce que ça veut dire, ça me rend confus-e.
- Le second degré ou les expressions comme « avoir un chat dans la gorge » ou « voir la vie en rose » sont compliquées pour moi à comprendre.
- Parfois, je suis submergé-e par les bruits et les choses que je vois, c'est difficile de les trier dans ma tête.

Stratégies d'accompagnement

- Reconnaître la diversité : Comprendre que le TSA englobe une variabilité significative et que chaque personne autiste est unique.
- Créer un espace de retrait sans stimulation : Offrir un endroit calme pour que l'enfant puisse se retirer à plusieurs reprises dans la journée afin de limiter la surcharge sensorielle. Il est important de le proposer avant que l'enfant ne soit submergé-e.
- Utiliser un emploi du temps visuel : Structurer le temps et l'espace avec un emploi du temps visuel pour indiquer les moments d'accueil, de repas, etc.
- Aménager des espaces épurés : Proposer des activités dans des endroits dépourvus de stimuli excessifs (lumière, décoration au mur, agitation des autres enfants, ambiance sonore, peu de jeux devant lui).
- Adapter les modalités de communication : Utiliser des phrases courtes, des pictogrammes et d'autres outils (gestes makaton...) pour faciliter la communication.
- Décomposer les activités : Expliquer clairement les étapes des activités, en utilisant la démonstration visuelle ou le support de pictogrammes pour séquencer le travail demandé.
- Médiation des interactions : Faciliter les interactions avec d'autres enfants (à travers l'adulte ou à travers une peluche).
- Anticiper les changements : Prévoir en avance les modifications dans la routine pour minimiser l'anxiété de l'enfant (prévenir suffisamment l'enfant et la famille si gros changement) en utilisant un support visuel.
- Expliquer aux autres enfants : Sensibiliser les autres enfants aux comportements et particularités des personnes autistes.

Gestion des crises

- Utiliser un espace de retrait.
- Proposer des outils apaisants pour l'enfant en fonction de ses appétences pour un retour au calme.
- Identifier les déclencheurs potentiels de la crise, tels que le bruit, les stimulations visuelles, la douleur, les changements, etc.
- Utiliser des outils de gestion des émotions, si disponibles.



les troubles sensoriels

Conseils pour l'accompagnement

- Prévoir du matériel spécifique comme des casques anti-bruit, des lunettes de soleil, etc.
- Surveiller les contacts physiques entre les enfants.
- Offrir une solution de retrait au calme à proximité des activités.
- Proposer des pauses sensorielles.
- Être attentif à la tenue vestimentaire de l'enfant en fonction de la météo.



Utiliser l'onglet « suivi de crise » de la FAS.

Garder une trace des crises et leurs déclencheurs permet de les comprendre et mieux les anticiper.

Définitions

Les troubles sensoriels font référence aux différences dans la manière dont une personne traite les informations provenant de ses sept sens : le goût, l'odorat, le toucher, la vue, l'ouïe, le système vestibulaire (lié à l'équilibre) et le système proprioceptif (perception de la position des parties du corps, sensations internes, émotions, etc.).

Dans les troubles du spectre autistique, il existe une particularité dans le traitement de ces informations, car elles ne sont pas filtrées. Cela signifie que les individus reçoivent de nombreuses informations sensorielles simultanément, ce qui peut entraîner une fatigue importante.

Cela peut se manifester par une hypersensibilité aux bruits, des sensibilités visuelles, une intolérance ou une attirance pour les contacts physiques ou les textures, une recherche ou une intolérance aux mouvements.

Caractéristiques principales et difficultés rencontrées

- **Hypersensibilité auditive** : Les bruits qui ne dérangent pas les autres sont très forts pour moi. Ça me donne souvent l'impression que tout est très bruyant, ce qui me rend fatigué et stressé. Parfois, ça me donne des maux de tête et ça devient difficile de me concentrer.
- **Sensibilité visuelle** : Je peux être très attentif-ve à certaines choses, comme les lumières qui brillent ou les couleurs vives. Parfois, je ne regarde pas les visages ou je me concentre beaucoup sur des détails.
- **Sensibilité tactile** : Le toucher peut être compliqué pour moi. Parfois, je touche beaucoup de choses.
- **Sensibilité au mouvement** : Certains mouvements me dérangent beaucoup, et je peux les éviter. D'autres fois, j'aime beaucoup bouger, comme tourner en rond ou me balancer. Ça me fait me sentir mieux.

Conseils pour l'accompagnement

- Créer un espace calme dans le centre de loisirs où les enfants sensibles au bruit peuvent se retirer. Utiliser des signaux visuels ou des avertissements sonores pour indiquer les moments où le volume sonore augmentera. Être prêt-e-s à proposer des activités plus silencieuses, comme des jeux de table ou des activités artistiques.
- Éviter les lumières vives et les couleurs criardes dans les espaces de jeu. Offrir des activités qui mettent l'accent sur les détails et les textures pour encourager l'exploration sensorielle.
- Respecter les préférences tactiles des enfants. Proposer des activités sensorielles comme le sable magique, la peinture à doigts, ou des coussins texturés pour répondre à leurs besoins. Si un enfant évite le contact physique, s'assurer que son espace personnel est respecté.
- Être attentif aux réactions des enfants aux mouvements. Offrir une variété d'activités, y compris celles qui encouragent des mouvements plus doux, comme la danse calme ou la manipulation d'objets sensoriels. S'assurer que les aires de jeu offrent un équilibre entre des activités plus actives et des zones de calme pour se retirer si nécessaire.



Les troubles moteurs

Définitions

Le trouble moteur se caractérise par des altérations dans le fonctionnement des systèmes musculaires et locomoteurs, entraînant des limitations dans la capacité à effectuer des mouvements corporels et des activités physiques. Ces altérations peuvent concerner les membres supérieurs, les membres inférieurs, ou les deux et varient en gravité selon les individus. Le trouble moteur peut entraîner une diversité de problèmes de mobilité et d'autonomie, nécessitant parfois l'utilisation de dispositifs d'assistance comme des fauteuils roulants (manuels ou électriques), des prothèses, ou des aides à la marche.

Le handicap moteur peut parfois s'accompagner d'autres troubles, tels que du langage, de la communication, de la déglutition, des troubles respiratoires ou des troubles digestifs.

Les capacités intellectuelles de l'enfant ne sont généralement pas altérées, à moins que le handicap soit complexe, auquel cas on parle de polyhandicap.

Difficultés rencontrées

- Parfois, je peux être un peu plus lent·e que les autres enfants quand je fais des choses comme manger, m'habiller ou aller aux toilettes.
- Il peut m'arriver d'avoir besoin d'aide pour faire des actes de tous les jours.
- Je me fatigue parfois plus vite que les autres enfants.



Les troubles de l'audition

Définitions

Le trouble auditif, également appelé surdité, est une altération permanente de l'audition.

Il existe différents niveaux de surdité, de légère à profonde, ce qui influence la relation avec les sons en fonction de l'âge et du degré de surdité.

Caractéristiques principales

- Si j'ai un trouble de l'audition, je compense beaucoup avec la vue.
- Je peux voir les expressions sur les visages et comprendre ce que les autres ressentent, je vois des choses ou des détails que les entendants ne perçoivent pas toujours (agacement, joie, gêne...).
- Cela demande beaucoup d'énergie et de concentration, et parfois, je me sens fatigué·e.
- Il arrive que les gens fassent du bruit sans s'en rendre compte, ce qui peut me déranger (bruits polluants, choses qui tapent sur la table, clic clic des stylos...).
- Quand je me retrouve dans des situations nouvelles ou que je me sens laissé·e de côté, ça peut me rendre en colère, fâché·e ou triste.

Conseils pour l'accompagnement

- Se placer à la hauteur de l'enfant pour communiquer et établir une égalité.
- Manipuler avec précaution le matériel de l'enfant (fauteuil, déambulateur, béquilles, etc.).
- Assurer le bon fonctionnement des équipements, comme le fauteuil électrique, en vérifiant la recharge des batteries, etc.
- Veiller à ce que les locaux soient adaptés pour faciliter l'autonomie de ses déplacements.
- Fournir une assistance selon les besoins de l'enfant pour les activités quotidiennes telles que l'habillage, la toilette et les besoins aux toilettes.
- Comprendre que l'enfant se fatigue généralement plus rapidement que les autres enfants. Proposer des temps de pause et/ou de siestes en fonction des besoins de l'enfant.
- Présenter les objets à sa portée visuelle ou manuelle pour faciliter son accès.

Difficultés rencontrées

- Je ne peux pas entendre les sons, les bruits ou les paroles et parfois je me sens seul-e ou isolé-e.
- Comprendre ce que les gens disent peut-être difficile pour moi.
- Quand on est plusieurs à parler en même temps, je peux avoir du mal à savoir qui parle.
- Même si j'utilise des appareils spéciaux pour entendre mieux, ils ne me rendent pas l'ouïe normale, alors je dois les utiliser avec précaution.

Conseils pour l'accompagnement

- Éviter de parler dans des environnements bruyants et réduire les bruits ambiants.
- Se positionner face à la personne en évitant d'être à contre-jour.
- Adopter un discours normal, éviter l'exagération de l'articulation ou de crier et privilégier les phrases courtes et les mots simples.
- Appuyer votre communication avec des gestes et des mimiques pour faciliter la compréhension.
- Vérifier régulièrement que la personne vous comprend bien.
- La Langue des Signes Française (LSF) est une langue à part entière, mais toutes les personnes sourdes ne la pratiquent pas. Elle demande de l'attention et de la concentration.
- Être conscient-e que les personnes avec un handicap auditif peuvent se fatiguer plus rapidement en raison des efforts constants pour communiquer et comprendre.



Les troubles visuels

Définitions

Une personne est dite déficiente visuelle lorsqu'elle a :

→ une acuité visuelle inférieure à 3/10, qui persiste après traitement et/ou correction d'un défaut visuel. L'acuité permet à l'œil de voir clairement/avec précision les détails des objets, ainsi que les personnes et les traits de leur visage. Elle est essentielle pour la lecture.

→ ou bien un champ visuel de moins de 10°. Le champ visuel ou perception périphérique nous aide à nous déplacer en reconnaissant ce qui nous entoure.

Difficultés rencontrées

Je peux rencontrer des difficultés au quotidien liées aux circonstances suivantes :

- Quand la lumière change.
- Quand il fait nuit et qu'on se déplace.
- Pour comprendre la profondeur des choses.
- Quand il y a trop de lumière qui éblouit.
- Pour reconnaître des objets et des formes.
- Dans des endroits qu'on ne connaît pas.
- Quand les couleurs sont difficiles à voir.
- Dans des endroits très fréquentés.
- Quand il y a beaucoup de choses à voir, comme dans un magasin, à la plage ou dans une rue commerçante.

Conseils pour l'accompagnement

- Utiliser des mots simples pour expliquer la direction : gauche, droite, devant, derrière, en haut, en bas, petit, grand, etc.
- Se présenter toujours en disant son nom et prévenir l'enfant quand on part.
- Être patient-e et compréhensif-ve : l'enfant peut rencontrer des difficultés.
- Décrire avec des mots tout ce qui l'entoure pour l'aider à comprendre.
- L'encourager à faire des choses seul, mais être prêt-e à l'aider quand il-elle en a besoin.





Les troubles du développement intellectuel

Définitions

Le trouble du développement intellectuel se caractérise par un arrêt du développement mental ou un développement mental incomplet, entraînant des insuffisances au niveau des facultés intellectuelles, du langage, de la motricité et des compétences sociales.

Caractéristiques principales

- Parfois, je trouve certaines choses un peu plus difficiles. Par exemple, il m'arrive d'avoir du mal à comprendre ce qui se passe autour de moi, à me repérer dans le temps et dans l'espace. Et parfois, je lutte pour rester concentré sur ce que je fais.
- La mémorisation des choses que l'on me dit ou que j'entends peut être un vrai défi pour moi. Les chiffres et les calculs sont parfois un vrai casse-tête, tout comme essayer de comprendre les règles et les codes que les autres semblent connaître naturellement.
- Mes émotions peuvent parfois me submerger un peu plus que les autres, alors je peux développer des amitiés vraiment fortes très rapidement.

Conseils pour l'accompagnement

- Utiliser un langage clair, simplifié et concret, en particulier lors de l'explication de consignes pour les activités et animations. C'est important d'utiliser des phrases simples avec si besoin l'utilisation de démonstration ou de support visuel.
- Être conscient-e du potentiel manque d'inhibition verbale, comportementale, ou physique et s'assurer de préserver leur intimité.
- Proposer des repères réguliers dans l'espace et le temps, comme des lieux de vie communs, des places à table, ou des routines spécifiques.
- Offrir un accompagnement approprié dans les activités de la vie quotidienne en fonction de leur niveau d'autonomie, notamment pour l'hygiène personnelle, l'habillement et les repas.



Difficultés rencontrées

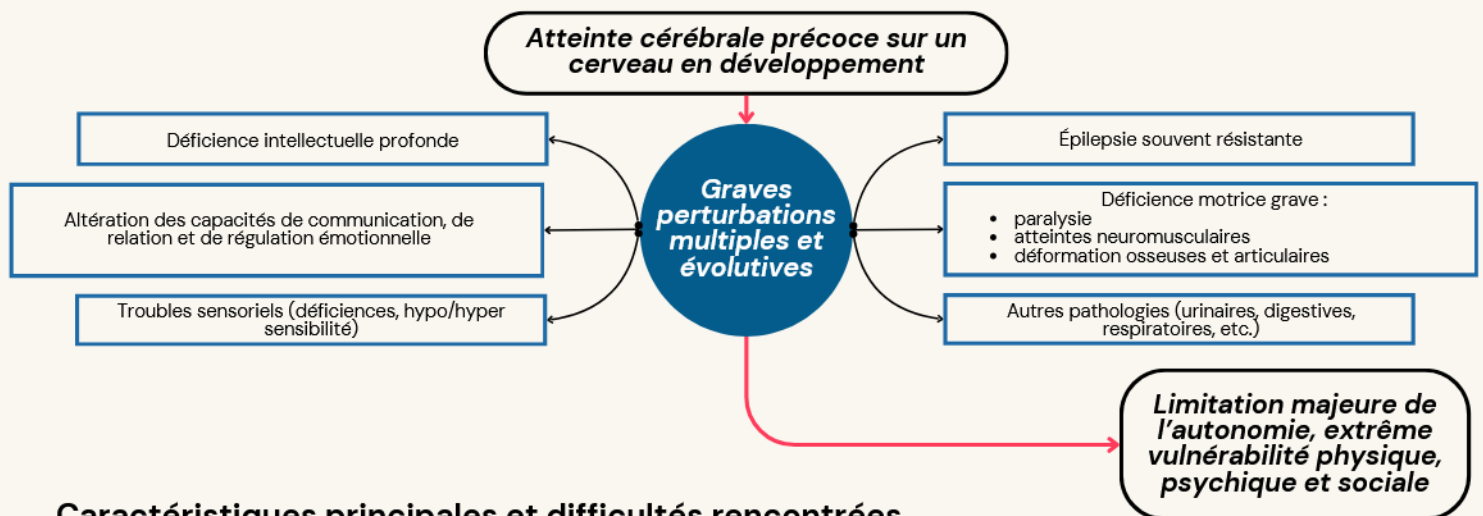
- Comprendre ce qui se passe autour de moi peut être un peu confus.
- Me repérer dans le temps et l'espace peut être compliqué.
- Rester concentré-e sur une tâche peut être difficile, comme quand on est distrait en jouant.
- Me rappeler de choses que j'entends ou qu'on me dit peut être difficile, comme essayer de retenir les règles d'un jeu compliqué.
- Choisir ce qui est important parmi beaucoup d'informations peut être difficile. Décider avec quel jouet je veux vraiment jouer par exemple.
- Faire des maths ou résoudre des problèmes c'est comme résoudre des énigmes.
- Comprendre comment fonctionnent les appareils peut être difficile. Comme essayer de comprendre un jeu vidéo compliqué.
- Apprendre à lire et à écrire peut être difficile, comme quand on apprend à écrire son nom.
- Savoir comment me comporter avec les autres.
- Gérer mes émotions et mes relations peut être déroutant, comme quand on ne sait pas pourquoi on se sent triste ou en colère.



Le polyhandicap

Définitions

Le polyhandicap est une situation de vie spécifique d'une personne présentant un dysfonctionnement cérébral précoce ou survenu en cours de développement, ayant pour conséquence de graves perturbations à expressions multiples et évolutives de l'efficacité motrice, perceptive, cognitive et de la construction des relations à l'environnement physique et humain.



Caractéristiques principales et difficultés rencontrées

- Comprendre l'espace, le temps, ou même me souvenir des choses peut être difficile.
- J'ai besoin d'aide pour les activités du quotidien comme m'habiller, me laver, manger.
- Je peux rencontrer des problèmes sensoriels, comme des soucis de vision ou d'audition.
- Pour communiquer, j'ai besoin d'un environnement calme et la présence de personnes familières.
- Beaucoup d'entre nous utilisent des fauteuils roulants et parfois, nous portons des dispositifs spéciaux comme des corsets ou des sièges adaptés.
- Parfois, je n'arrive pas à exprimer les choses, on ne comprend pas ce que je veux dire ou faire.

Conseils pour l'accompagnement

- Point de vigilance : N'ayez pas peur du contact physique, le toucher est un acte important, il fait partie des modes de communication. Cependant, il n'est pas toujours recherché par l'enfant. Il faut pouvoir mesurer l'opportunité d'être en contact avec l'enfant en fonction de la situation. Dans certaines pathologies, on peut faire mal en touchant ou le contact corporel peut être ressenti comme intrusif. Il est donc important d'échanger avec la famille pour connaître la meilleure manière de faire et d'être attentif-ve aux réactions de l'enfant quand on le touche.
- Être particulièrement attentif-ve aux messages non verbaux transmis (mimique du visage, manière de positionner le corps, manière de regarder, etc.).
- S'assurer que l'enfant comprend ce qui est dit, ce qui est fait et ce qui va être fait.
- Ne pas hésiter pas à nommer avec lui-elle et lui demander les sensations qu'il-elle éprouve : les sensations tactiles (chaud, froid, doux, rugueux...); les saveurs et les odeurs ; les sensations visuelles (couleurs, lumière...) les sensations auditives (bruits, sons...); les sensations corporelles ; les émotions et les sentiments.
- Utiliser ou aider à la construction d'outils partagés avec la famille et les partenaires pour : décomposer les différents temps d'une journée, d'une semaine, ou éventuellement des saisons, qui structurent l'accompagnement ; utiliser des techniques auditives, visuelles, tactiles, gustatives ou olfactives qui pourront aider l'enfant à se faire comprendre, à se sentir bien ou à comprendre son environnement.



Les TDAH - Trouble Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité

Définitions

Le TDAH, trouble déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité est un trouble neurodéveloppemental. On lui associe 3 formes cliniques :

→ Une forme avec inattention prédominante. Difficulté à maintenir son attention dans la durée, à sélectionner son objet d'attention sans se laisser distraire par des stimuli externes. L'enfant va, par exemple, se retourner pour regarder derrière lui-elle, afin de savoir d'où viennent les bruits qu'il-elle entend.

→ Une forme avec une impulsivité prédominante. Incapacité à attendre pour prendre la parole ou à différer une action. Difficulté à gérer ses émotions ou à garder son calme. L'enfant patiente difficilement.

→ Une forme avec une hyperactivité prédominante, à laquelle s'associe souvent l'inattention, l'agitation et l'impulsivité. Besoin de bouger sans cesse, parle beaucoup ou fait des bruits.

Caractéristiques principales

- J'ai tendance à toucher à tout, à faire du bruit, à toujours avoir quelque chose dans les mains.
- J'ai des difficultés à attendre mon tour, j'oublie et perds facilement mes affaires...
- Je suis tantôt de bonne humeur, tantôt de mauvaise humeur, sans que l'on sache pourquoi.
- J'ai tendance à réagir vivement face à des événements, souvent de manière inappropriée et démesurée par rapport à la situation.
- Je ne suis pas dans la lune, je n'ai pas la notion du temps, d'où ma courte capacité de concentration. Seul le moment présent compte, le passé et le futur n'a que peu de sens pour moi.
- Mon trouble peut entraîner mal-être et difficultés relationnelles.

Conseils pour l'accompagnement

- Adopter des outils essentiels et procéder à des aménagements pour répondre à son besoin de mouvement.
- Proposer des jeux et activités pour travailler sur son impulsivité.
- Lui permettre de s'autoréguler.
- Instaurer des routines et des repères dans le temps.
- Lui éviter toute source de distraction possible et limiter les sources d'excitation (jeux vidéo, films violents, etc.).
- Favoriser les activités sportives et jeux en extérieur.
- Encourager l'enfant dès qu'il fait un effort.
- Pour pallier son manque d'attention, lui donner des consignes simples et claires, en lui fixant des objectifs progressifs, étape par étape.
- Fractionner vos demandes, afin qu'il puisse accomplir les tâches demandées les unes après les autres, en ménageant des temps de pause.

Gestion des crises

- Isoler l'enfant dans un lieu présentant un environnement calme.



Utilisez l'onglet « suivi de crise » de la Fiche d'Accompagnement Spécifique.
Garder une trace des crises et leurs déclencheurs permet de les comprendre et mieux les anticiper.





Les troubles Dys

Définitions

Les troubles appelés troubles Dys sont des troubles cognitifs spécifiques. Ils affectent une ou plusieurs fonctions cognitives telles que la perception, l'attention, la mémoire ou le langage... Ce sont des troubles du neuro-développement. Ils induisent des difficultés d'apprentissage. Même s'ils sont invisibles, ces troubles représentent un véritable handicap.

Caractéristiques principales et difficultés rencontrées

La dyslexie est un trouble de l'acquisition de la lecture qui est généralement hésitante, ralentie, avec des erreurs. Ce trouble nécessite une attention soutenue qui génère notamment de la fatigue.

La dysorthographe est un trouble de l'acquisition de l'orthographe qui se traduit par des erreurs fréquentes et voire systématiques dans l'écriture des mots. Ce trouble est souvent associé à la dyslexie. Les enfants dysorthographiques éprouvent des difficultés à mémoriser les règles orthographiques et à appliquer les correspondances entre les lettres et les sons.

Les dyspraxies sont des troubles portant sur le développement moteur :

→ Apprentissage des gestes ;

→ Acquisition des coordinations sensorielles, motrices ou des fonctions visiospatiales (orientation dans l'espace, perception des objets...).

Ils se manifestent par des retards psychomoteurs, une maladresse importante et/ou une dysgraphie (difficultés diverses liées à l'écriture). Les gestes appris s'automatisent mal. Ce qui entraîne une difficulté ou une impossibilité à travailler en double tâche (par exemple : écouter l'adulte ou l'animateur·rice et écrire en même temps).

La dyscalculie est un trouble portant sur la capacité à comprendre et à utiliser les nombres. Ces troubles peuvent avoir un impact sur l'insertion scolaire et sociale du fait des difficultés à calculer, à compter, et à mémoriser des nombres.

La dysphasie est un trouble du développement du langage qui peut affecter l'expression et/ou la compréhension du langage oral. Certains enfants ont du mal à comprendre ce qui leur est dit ou à trouver les bons mots, à construire des phrases. Ils-elles peuvent présenter des difficultés de prononciation.

Conseils pour l'accompagnement

Il est essentiel d'encourager l'enfant concerné, qui peut avoir une très forte tendance à se déprécier, se dévaloriser, se décourager !

Les enfants Dys sont souvent des enfants qui travaillent énormément pour pallier leurs difficultés, plus que les autres, mais sans obtenir automatiquement les résultats correspondant à leur investissement.

Des aménagements simples, définis et mis en place par l'équipe peuvent aider l'enfant porteur de troubles Dys :

- Utiliser les reformulations.
- Donner des consignes simples.
- Avec les supports papier, utiliser des formats adaptés (uniquement en recto, taille de police et caractère utilisés, codes couleurs...).
- Valoriser les compétences de ces enfants, car ils en ont, et les troubles Dys ne sont en aucun cas le signe d'une moindre intelligence.
- S'appuyer sur leurs points forts et leurs réussites.
- Fixer des objectifs réalistes, atteignables en se mettant en lien avec son enseignant·e.
- Éviter toute stigmatisation, en expliquant notamment aux autres enfants avec des termes simples mais clairs, pourquoi un·e élève peut avoir besoin d'une aide supplémentaire.



Se mettre en lien avec l'enseignant·e est essentiel pour ne pas mettre l'enfant dans de plus grandes difficultés.

Participer aux équipes éducatives est important pour comprendre comment aider l'enfant.

4.2- Les structures d'accompagnement

CAMSP

Centre d'Action
Medico-Sociale
Précoce

Ce sont des établissements médico-sociaux chargés de la prise en charge précoce des problématiques de handicap chez les enfants présentant des difficultés, des troubles psychomoteurs, du langage ou des troubles du comportement.

Le CAMPS prend en charge les enfants de 0 à 6 ans et le CMPP les enfants de 0 à 20 ans. Ils accompagnent les parents dans le diagnostic, la prévention, le traitement et la rééducation de leur enfant.

CMPP

Centre Médico-
Psycho-Pédagogique

Ils permettent la mise en place d'une aide spécialisée destinée aux enfants comme à leurs parents et d'un traitement visant à faciliter l'adaptation des enfants dans leur milieu familial, social et scolaire, ainsi qu'un suivi par des consultations, des séances individuelles ou de groupe.

Ils sont composés d'une équipe pluridisciplinaire (médecins pédopsychiatres, psychologues, orthophonistes, éducateur·rice·s...).

L'objectif est de faciliter toute intégration en milieu ordinaire (travail de concertation selon les souhaits de la famille) et de favoriser l'adaptation familiale, sociale, scolaire en prenant en compte les spécificités de chaque individu.

IME

Institut Médico-
Educatif

Devient le DAME

Dispositif
d'Accompagnement
Médico-Educatif

Ce sont des établissements d'Accueil pour enfants et adolescents (de 0 à 20 ans) atteints de tout types de déficience.

Ils assurent les accompagnements éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques adaptés aux enfants handicapés.

Le but est de maximiser l'autonomie de l'enfant, mais aussi sa personnalité, sa socialisation et son développement.

SESSAD / PMO

Service d'Éducation
Spéciale et de Soins à
Domicile
ou Prestation en
Milieu Ordinaire

Ces structures offrent un soutien et une assistance aux familles en accompagnant les enfants et les adolescent·e·s atteint·e·s de déficiences intellectuelles, motrices ou auditives et en favorisant leur inclusion scolaire et leur autonomie.

Ils agissent avec une volonté de maintenir les enfants ou adolescent·e·s handicapé·e·s dans leur milieu, chaque fois que cela est possible. Plutôt que d'affecter ces enfants en établissement, on va demander aux personnels de l'établissement de se déplacer « au domicile » de l'enfant, le domicile étant bien souvent l'école.

PRH35

Pôle Ressources
Handicap

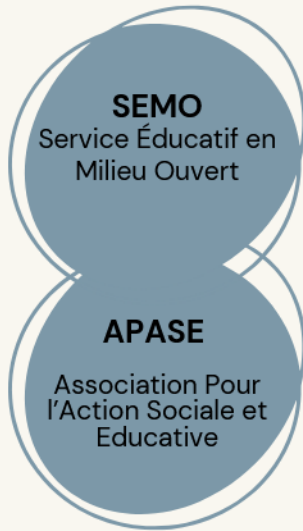
Le PRH35 a pour mission de permettre aux enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques de jouer et grandir comme les autres.

Composé de professionnel·le·s du médico-social, ses objectifs sont de favoriser l'inclusion au sein des structures d'accueil, sensibiliser, accompagner et être ressources auprès des professionnel·le·s, qui peuvent les contacter directement en cas de difficultés. Ils-elles peuvent intervenir sur site pour apporter aide et conseils.

Familles Rurales : 02.99.77.12.12
www.pole-ressources-handicap35.fr
contact@prh35.fr



En tant que RSE ou Correspondant·e d'animation, vous êtes légitimes pour contacter ces structures qui pourront vous aider et vous accompagner dans les prises en charge. Vous pouvez aussi contacter le.la Conseiller·ère Pédagogique Animation Enfance pour vous aider dans ces démarches.



Le SEMO et l'APASE sont 2 associations qui exercent les mêmes missions. Elles appliquent des mesures judiciaires ordonnées par un juge des enfants, des mesures administratives contractualisées entre les parents et l'Aide Sociale à l'Enfance (MEP : Mesure Éducative Personnalisée).

Les enfants et les jeunes suivis peuvent être âgés de 0 à 21 ans.

Elles ont pour objectif d'accompagner les familles pour :

- Évaluer avec les parents et les enfants, ce qui fait problème,
- Évaluer les capacités et les limites de la famille à se mobiliser pour un changement,
- Proposer une orientation si nécessaire.

Les éducateur·rice·s qui prennent en charge ces mesures sont des partenaires qui peuvent nous accompagner dans la prise en charge globale de l'enfant.



Il s'agit d'une équipe pluridisciplinaire qui apporte un soutien aux professionnel·le·s accompagnant des jeunes de 3 à 20 ans en situation complexe sur le territoire brétilien.

Ses objectifs sont :

Analyser les situations et les besoins au regard des évaluations et des accompagnements déjà mis en place.

Proposer des outils (communication, compréhension, habiletés sociales, régulateurs, etc.).

Aider à la réflexion dans la construction du parcours du jeune.

Mettre en relation avec d'autres structures d'appui et ressources du territoire.

Maintenir l'accès aux dispositifs de droit commun (inclusion).

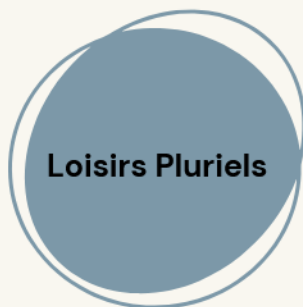


Association Ar Roc'h

4, route du Gacet – 35830 Betton

Tél : 02 99 64 69 69

<https://arroch.fr/equipe-mobile-ressources-35-2/>



C'est une structure rattachée à l'ADAPEILA qui met en place un accueil de loisirs mixte pour favoriser la rencontre et le partage entre enfants porteurs de handicap ou non. Dans le cadre du partenariat avec la Ville de Rennes Loisirs Pluriel peut être un soutien dans la prise en charge des EBS.

25 rue Pierre Martin 35000 Rennes

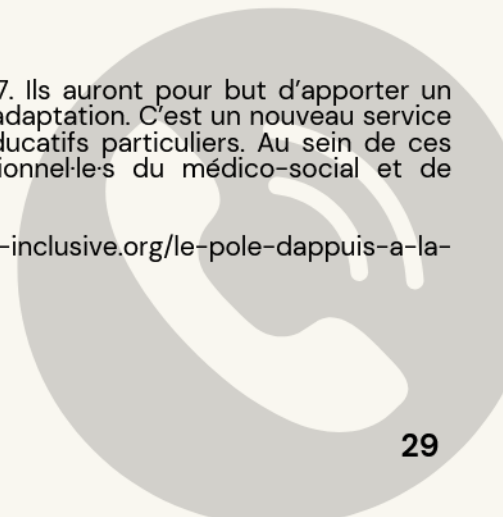
06 70 47 98 43 ou rennes.enfants@loisirs-pluriel.com



À venir

Ces dispositifs seront effectifs en septembre 2027. Ils auront pour but d'apporter un soutien à tout élève qui rencontre des difficultés d'adaptation. C'est un nouveau service qui sera rendu aux parents d'enfants à besoins éducatifs particuliers. Au sein de ces pôles, les équipes seront constituées de professionnel·le·s du médico-social et de l'Éducation nationale.

Pour plus de détails: <https://ressources-ecole-inclusive.org/le-pole-dappui-a-la-scolarite-pas/>



4.3- Quelques ressources pour l'accompagnement au quotidien

Pictogrammes et repères

<https://arasaac.org/>

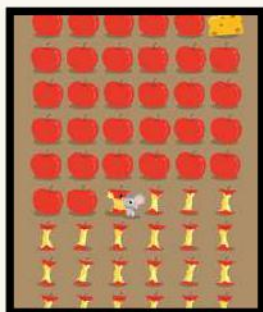
Centre Aragonais de la communication Augmentative et Alternative

Site qui permet de télécharger des pictogrammes clés en main au format PDF pour les utiliser selon nos besoins.

Sur le site : Pictogramme -> recherche.

Dans notre quotidien toutes les photos de lieux, de personnes, d'objets peuvent servir de pictogramme.

Nous n'avons pas forcément besoin d'aller chercher sur des sites spécialisés.



Mouse Timer Une appli de timer en ligne

à utiliser pour permettre à un enfant ou un groupe d'enfants de se repérer dans le temps.



Kids TODO list pour séquencer un moment ou une action

Cela permet à l'enfant de valider des actions et se repérer.

À chaque action validée, l'enfant peut valider l'étoile.

À installer gratuitement sur portable ou tablette.

Le séquençage : C'est quoi ?
C'est détailler un moment ou une journée en étapes. Cela peut-être fait sur des actions plus précises, comme « aller prendre le car ». L'animateur/ricerice aura créé un support pour l'enfant où chaque étape de l'action sera illustrée en photo. Si besoin, chaque étape peut alors être validée par l'enfant en collant une gomme.

Langue des signes

Application Elix

C'est un dictionnaire de mots traduits en Langue des signes. Comme une application de traduction, elle traduit un mot en langue de signes.

Elle est très utile pour les enfants sourds et les animateur/ricerices qui ne pratiquent pas ou peu la LSF.

Des outils et des visuels

<https://www.bloghoptoys.fr/>

Ce blog propose des jeux et des outils pour permettre à tous les enfants de développer leur potentiel, qu'ils aient des besoins spécifiques ou non.

Il propose aussi des visuels explicatifs à destination des adultes qui accompagnent ces enfants.



FICHE

MÉTHODOLOGIQUE ET TECHNIQUE

SAE Service des Actions Éducatives
via le CPAE Conseiller Pédagogique Animation Enfance

RTE
Responsable de Territoire
Éducatif

TRIANGLE
D'INFORMATION

RSE Responsable de Site Éducatif
et CA Correspondant·e d'Animation

RSE RÉFÉRENT·E

Son rôle ?



Le·la RSE référent·e est celui-elle de l'école où l'enfant est scolarisé·e.

Pour les enfants scolarisé·e·s hors écoles publiques ville de Rennes, c'est le contact de la première entrée de l'enfant (souvent le·la directeur·rice du centre fréquenté pendant les vacances).

Il-elle est chargé·e :

- du suivi de l'accompagnement de l'enfant
- de la création, du suivi et la mise à jour de la Fiche d'Accompagnement Spécifique dans le dossier partagé
- du lien avec la famille

Il-elle participe aux ESS avec l'équipe pluridisciplinaire qui prend en charge l'enfant.

Pour ces ESS, il-elle prépare une synthèse orale de quelques minutes en se basant sur la FAS.

Quelles étapes pour la mise en place d'un protocole d'accueil ?

J'identifie une situation inhabituelle

- L'équipe observe en se donnant du temps
- En équipe, nous collectons des données factuelles sur le quotidien de l'enfant
- Nous pouvons échanger de manière informelle avec la famille sur le quotidien de leur enfant

1

Je contacte le RTE et les CPAE inclusion (Séverine ou Elise) pour l'informer de la situation et des suites que nous envisageons

2

Je rencontre la famille pour commencer à construire un protocole d'accueil

Je peux demander au CPAE de m'accompagner si j'en ressens le besoin

Lors de cette rencontre, nous commençons ensemble à remplir la FAS en format numérique
Lors de cette rencontre, la famille donne son accord pour la mise en place d'un protocole d'accueil (le coupon d'autorisation parentale) et qu'il puisse y avoir des échanges entre les professionnels autour de l'enfant.

3

Je finalise la mise en place d'un protocole d'accueil:

Via le "formulaire de mise en place d'un protocole d'accueil"

Je fais une proposition:

- Aménagement du temps de présence
- besoin de matériel
- Aménagement de l'espace
- Accompagnement des partenaires
- Renfort d'équipe individuel ou mutualisé

4

Si je demande des moyens matériel ou humains supplémentaire, j'envoie ce formulaire au GTE, CPAE, RTE pour validation

5

Le chemin du dossier
partagé :

Transversal >
interservices > fiches
de suivi EBS

6

En parallèle des étapes 4 et 5, je finalise la FAS et je l'enregistre dans le transversal

Administrativement

- Enregistrer la FAS dans le dossier partagé
- Enregistrer l'enfant dans le tableau de suivi des EBS
- Mise à jour concerto : enregistrer « **En situation de handicap** » si pas de démarche avec la MDPH **ou** « **demande de MDPH en cours** » « **dossier MDPH accepté** » selon l'avancée de la démarche.

7

L'inscription et le lien entre les périodes de fréquentation

Pour les jours scolaires (matin-midi-soir) et les mercredis, la famille se rapproche du/de la RSE référent·e.

Pour le mercredi et les vacances, l'inscription est faite par la famille via l'espace famille citoyen.

Pour les vacances

Les directeur·rice·s vérifient les présences des enfants EBS via Infocentre et s'assurent de l'existence d'une FAS.

Si la FAS n'existe pas ou n'est pas suffisamment renseignée, ils·elles s'adressent au·à la RSE référent·e.

En parallèle, le·la RSE Référent·e peut vérifier la présence ou non des enfants de son site (*contact direct avec la famille et infocentre*).

Le·la directeur·trice des vacances est en lien avec le·les gestionnaires de territoire pour l'affectation des AR.

8 jour avant le début du centre, le·la directeur·trice vérifie via infocentre les inscriptions. Ils·elles récupèrent et imprime les fiches via le dossier partagé.

Avant le lancement du centre, le·la directeur·trice rencontre les animateurs·trices de l'équipe (AR, anims, AL) . Ensemble ils lisent les fiches et partagent les informations.



LE RECRUTEMENT DES RENFORTS D'EQUIPE

Périscolaire et petites vacances :

Le·la gestionnaire de territoire se charge de l'affectation de renforts d'équipe en coopération avec les directeur·rice·s des centres en fonction des EBS inscrits.

Si l'AR du temps périscolaire est disponible, il·elle est privilégié·e pour les vacances afin de faciliter l'accueil.

Été :

Le recrutement des AR se fait par les directeur·rice·s de centres été et le·la Conseiller·ère Pédagogique Animation Enfance. Les affectations à un centre ne sont pas définitives et seront faites en fonction des besoins des centres.

La Fiche d'Accompagnement Spécifique FAS

cf. fiche outil « Comment remplir une FAS »

Le dossier partagé situé dans le transversal

Le formulaire de mise en place d'un protocole d'accueil

Les Tableaux de Suivi Périscolaire et Vacances Scolaires

LES OUTILS


À la fin de chaque vacances, il est primordial que la fiche soit mise à jour, même sommairement, dans le dossier partagé.

Ces mises à jour peuvent être faites par le·la directeur·rice ou un AL à l'aise avec la rédaction.

Un accompagnement se travaille en équipe !

Première étape de la mise en place d'un protocole d'accueil





FORMULAIRE DE MISE EN PLACE D'UN PROTOCOLE D'ACCUEIL

L'enfant

Nom École

Prénom Classe

Date de naissance Genre

Accueil(s) de loisirs : Mercredis Vacances

Coordonnées de la famille

Parent 1

Adresse

Code Postal – Ville Téléphone

Parent 2

Adresse

Code Postal – Ville Téléphone

Nature des observations sur le terrain :

	L'enfant a besoin d'aide pour des gestes simples comme s'habiller, aller aux toilettes, se...	Jamais	
Vie quotidienne	Ces besoins d'aide ou d'encadrement dépassent-ils les capacités de l'équipe	Parfois	
Comportements	L'enfant réagit-il par agressivité ou opposition ?		
	A-t-il des réactions excessives dans des situations anodines ?		
	Comprend-il les consignes orales ?		

Quand l'utiliser ?

Quand l'équipe est en difficulté avec la prise en charge d'un enfant qui n'est pas encore identifié-e comme EBS.

Quand l'équipe a besoin d'un renfort humain pour accueillir un enfant dans de bonnes conditions.

Pourquoi l'utiliser ?

Pour exposer nos difficultés et expliquer au RTE et CPAE, pourquoi la prise en charge de cet enfant est difficile.

Comment la remplir ?

- Exposer des faits.
- À remplir par le-la RSE.
- Collecter en amont les retours de l'équipe pour pouvoir retranscrire les faits au plus proche de la réalité.
- L'envoyer au RTE et au CPAE inclusion (Séverine ou Elise).



Démarches du protocole d'accueil :

Démarches entreprises auprès :				
Des parents	échange(s) informel(s) rendez-vous avec le RSE Pas de contact			
Des enseignants	oui non			
Partenaires extérieurs	oui non			
Préciser en commentaire				

Besoins de l'équipe pour accueil :	fait	En cours	Non réalisé
Besoin de matériel adapté (préciser en commentaire)			
Aménagement du temps de présence			
Accompagnement des partenaires (PRH, EMR ...)			
Accompagnement mutualisé			
Accompagnement individuel			

Précisions si besoin :
.....

Validation de la demande d'accompagnement individuel :

Validation du RTE	Validation du GTE	Préconisation du CPAE
Nom Prénom :	Nom Prénom :	Nom Prénom :
Accord	Accord	Accord
Refus	Refus	Refus
Précisions si besoin:		
Temps de présence du renfort d'équipe :		
Matin		
Midi		
Soir		
Mercredi		

Pour rappel, pour chaque Enfant à Besoins Spécifique, doit être créée une FAS (fiche de suivi) dans le dossier partagé

Mutu L> transversale > interservices > fiche de suivi EBS

LA FICHE D'ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE (FAS) COMMENT LA REMPLIR ?



LES ÉLÉMENTS AUXQUELS PENSER EN REMPLISSANT LA FICHE D'UN ENFANT :

- Rédiger la fiche à la 1^{ère} personne du singulier « Je ».
- Noter au maximum des faits **objectifs**.
- Se demander au moment de la rédaction :

« Est-ce que vous supporteriez pour vous-mêmes la façon dont vous mettez en mots l'enfant? ».

Parler des besoins est plus constructif que parler des difficultés.

Dire ce que l'enfant est plutôt que ce qu'il n'est pas.

Partager des éléments concrets va permettre à l'équipe de cibler rapidement ce que l'enfant apprécie.

- « J'aime jouer allongé sur un tapis »
- « J'aime les objets roulants »

Cette fiche doit être lue par TOUTE l'équipe en réunion de préparation des centres.
Pas seulement par les AR !

L'onglet « suivi de crise » est à remplir après une crise de l'enfant.

Mettre en mot les crises permettra d'objectiver nos actions et mieux comprendre les comportements de l'enfant.



**Les fiches au format papier doivent être détruites à la fin de la prise en charge de l'enfant.
Le seul stockage autorisé est celui fait dans le dossier partagé.**

Cette fiche est à construire en équipe
AL / AR / CA / RSE / AESH

Comment aborder les blocages de l'enfant ou les situations qui mettent en difficulté ?

- Utiliser des formules qui présentent les faits avec prudence : « il se peut que », « nous avons l'impression que », « il semblerait que ».
- C'est à l'équipe de trouver les points d'accroche d'un enfant. Dans la fiche, nous ne pouvons pas lire qu'il ne s'intéresse « à rien ».
- Avec certaines situations, nous serons dans une démarche « recherche-action », cela ne doit pas être vécu comme un échec.

L'Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS)



Les ESS incarnent la réussite du partenariat

Qui y participe ?

Toutes les personnes qui participent à la mise en place du projet personnalisé de l'enfant.

Ses parents, son enseignant·e, le·la Responsable de Site Educatif, l'enseignant·e référent·e du secteur, les professionnel·le·s de santé qui interviennent auprès de l'enfant (psychomotricien·ne·s, orthophonistes, psychologues, éducateur·rice·s...), la direction de l'école, l'AESH et/ou l'animateur·rice référent·e.

C'est quoi ?

Elle se réunit au minimum une fois par an.

Elle vise à rendre compte des observations concernant les besoins et les compétences d'un enfant.

Elle peut permettre la réévaluation régulière du projet personnalisé de scolarisation, pour suggérer des modifications du projet, voire une réorientation éventuelle.

Uniquement pour les élèves ayant une reconnaissance MDPH

Comment se déroule une ESS ?



Après un tour de table, l'enseignant·e référent·e va donner la parole aux personnes ayant un contact régulier avec l'enfant.

C'est l'enseignant·e référent·e qui mène la réunion. En général, 3/4 d'heure d'échanges puis 1/4 d'heure de stabilisation des conclusions.

En tant que professionnel·le, comment intervenir en ESS ?

Chaque participant·e doit rester dans son rôle.

Chaque intervenant·e prépare un écrit pour pointer les éléments positifs, sans omettre les difficultés.

Côté périscolaire, l'écrit a été préparé avec les animateur·rice·s et l'AR qui côtoient l'enfant.

Il faut veiller à s'adresser en priorité à la famille.

L'attitude à privilégier est celle de l'écoute mutuelle et du respect des opinions des personnes.



Guide pratique Inclusion

Direction
Éducation
Enfance



Ville de
RENNES

L'actualité des dispositifs d'accompagnement et des ressources évolue
particulièrement vite.
Une actualisation de ce document est prévue tous les trois ans.